

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 18h30
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire
Présents : 13	
Votants : 19	
OBJET :	Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2024
Demande fonds de concours CCVG Année 2024	Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine
N° 45 / 2024	Absent(s) ayant donné procuration : Madame CHUI TI SING Liliane à Monsieur SABRIÉ Alain, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul
	Secrétaire de séance : Madame FOUASSE Bénédicte

Monsieur le Maire rappelle aux membres le projet de rénovation et de sécurisation des cours de récréation du groupe scolaire et de la crèche.

Le coût prévisionnel de ces rénovations s'élève à :

- Éclairage extérieur des cours Devis CITELUM	4 511.00 € HT
- Renforcement garde-corps et sécurisation clôture et portillon Devis STTEM	3 680.00 € HT
- Peinture garde-corps + mur cour Devis PERADE	3 898.00 € HT
- Plantations jardinières Devis GUYOMAR	3 668.15 € HT
- Rideaux + film vitrage Devis VPM	1 220.62 € HT
	<hr/>
	16 977.77 € HT

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 8 488.88 € (soit 50 %) pour la réalisation de ce projet, au titre de l'année 2024.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	8 488.88 €
- Autofinancement	8 488.89 €
	<hr/>
	16 977.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 8 488.88 € pour la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **18 DEC. 2024**
- de la publication le **18 DEC. 2024**

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

